

CONSEIL DE QUARTIER MONNAIE

Réunion du mercredi 5 juin 2024

PROCES-VERBAL

Sur convocation individuelle adressée par Monsieur Charles FLOBERT, Adjoint au Maire, au nom de Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e, Conseiller régional d'île de France, en date du mercredi 22 mai 2024, les membres du Conseil de Quartier Monnaie se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles FLOBERT, le mercredi 5 juin 2024 à 18h30.

Etaient présents :

1^{er} collègue (Elus et personnalités qualifiées) :

Monsieur Charles FLOBERT, Adjoint au Maire,

Madame Antoinette KIS, Conseillère d'arrondissement ;

Monsieur Michel LERNOUT, Personnalité Qualifiée.

2^e collègue (Associations) :

Madame Ingrid BERTINA-LEGUAY (Association des parents d'élèves de l'école Jardinet) ;

Madame Marie-Antoinette RIVET (Solidarité Nouvelle pour le Logement) ;

Madame Marie-José LEMOY (SOS Bruit Paris 6^e).

3^e collègue (Habitants) :

Madame Edith VESSELLE-ANTUNES, membre titulaire ;

Madame Célia DEPOMMIER-COTTON, membre suppléant ;

Madame Sara-Ana DESOUCHES, membre suppléant ;

Madame Patricia AURIAU, membre suppléant ;

Monsieur Emmanuel LE BASSARD, membre suppléant.



Étaient excusées :

1^{er} collègue :

Madame Agnès CAPORAL, Personnalité Qualifiée.

2^e collègue :

Monsieur Jean-Pierre FOGEL (Centre Fleg).

3^e collègue :

Monsieur Thomas BEK, membre titulaire ;

Monsieur Julien CIMINO, membre titulaire ;

Monsieur Christophe BROOKS, membre titulaire.



Introduction :

Charles FLOBERT accueille et remercie de leur présence les membres du Conseil.

Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h30.

Il rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mars 2024 ;
2. Point sur la collecte des bio-déchets : intervention de Caroline PRATT, Chargée de communication à la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) ;
3. Point sur la démarche « Embellir Votre Quartier » ;
4. Vœu relatif à la création d'un jardin ou d'un espace dédié aux enfants dans le quartier Monnaie ;
5. Questions diverses.

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mars 2024

Le procès-verbal de la séance du 5 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

2/ Point sur la collecte des bio-déchets : intervention de Caroline PRATT, Chargée de communication à la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE)

Charles FLOBERT donne la parole à Caroline PRATT, chargée de communication à la DPE afin qu'elle présente son service et ses actions.

Caroline PRATT explique en préambule que son service est une division territoriale qui gère la collecte des déchets et la propreté de l'espace public des 5^e et 6^e arrondissements. Concernant son organisation, l'équipe du 6^e est composée de 4 ateliers territoriaux répartis sur l'ensemble de l'arrondissement d'où les bennes de collectes partent et de 2 ateliers engins avec 3 équipes dont une créée très récemment pour les urgences propreté. Au niveau des moyens humains et mécaniques, il y a 318 éboueurs sur les 2 arrondissements, 11 bennes de collecte pour les ordures ménagères ou déchets recyclables, 5 bennes de collecte de verre gérées par le secteur privé et 4 véhicules de ramassage d'objets encombrants.

La DPE constate un fort potentiel d'amélioration du tri à Paris et prend l'exemple des poubelles vertes dont un tiers des déchets sont en fait destinés aux poubelles jaunes. Elle ajoute qu'un immeuble sur cinq ne dispose pas de l'ensemble des bacs de tri faute de place. Un effort est donc nécessaire de la part des co-propriétés.

Elle détaille ensuite les modes de tri et leur fonctionnement. Elle indique que la collecte concerne les déchets ménagers dont ceux des entreprises, les bio-déchets notamment sur les marchés, les déchets recyclables et les corbeilles de rue. Elle précise que le verre, les collectes complémentaires des corbeilles de rue dans les axes touristiques et certaines collectes de déchets alimentaires dans les établissements municipaux comme les écoles sont gérés par le secteur privé. Elle rappelle qu'en



amont, le tri des particuliers doit comprendre celui des déchets ménagers collectés tous les jours (bac vert), des emballages de toutes natures collectés 3 fois par semaine (bac jaune) et du verre collecté une fois par semaine (bac blanc). Elle précise que ces ordures ménagères sont ensuite traitées sur les différents sites du SYCTOM. Pour la collecte des professionnels, la collectivité a l'obligation de leur proposer ses services. Enfin, la Ville de Paris a mis en place un service de collecte des encombrants pour les particuliers. Celui-ci est gratuit et fonctionne à la demi-journée sur rendez-vous. À ce sujet, elle estime que le civisme des Parisiens est nécessaire pour éviter les dépôts sauvages.

Caroline PRATT annonce la mise en place d'un nouveau service géré par l'éco-organisme « Ecosystem » qui permet aux Parisiens de donner son électroménager à domicile sur rendez-vous. Elle ajoute que des collectes solidaires sont organisées dans l'arrondissement certains week-end pour permettre aux habitants d'apporter leur déchets électriques et électroniques.

Elle présente ensuite les différents dispositifs de collecte des déchets sur l'espace public comprenant les colonnes à verre, les corbeilles de rue, les bornes textiles, le trimobile, les bacs bio-déchets et la station Trilib'. Elle rappelle qu'en 2025, le tri sur l'espace public sera obligatoire. Pour la collecte des bio-déchets, des bornes dédiées aux usagers sont disponibles sur tous les marchés alimentaires. Les stations Trilib' vont être déployées dans l'arrondissement avec un module pour accueillir les bio-déchets. La valorisation de ces derniers est essentielle car ils sont le plus souvent transformés en énergie notamment en Biogaz.

Concernant le tri des déchets alimentaires, les Conseillers s'étonnent qu'il n'y ait peu ou pas de bornes dédiées dans le quartier Monnaie alors que le plus souvent ils n'ont pas la place pour installer des bacs marrons dans leur immeuble. Caroline PRATT explique que la politique de la Ville de Paris prévoit le déploiement des points d'apports volontaires notamment le trilib' pour accueillir les déchets alimentaires des co-propriétés, commerçants et riverains. Dans le 6^e, de nombreuses contraintes techniques existent notamment dans le quartier Monnaie. En effet, le trilib' étant très grand et les rues du 6^e souvent très étroites, il est difficile de trouver un emplacement. D'autre part, il convient d'obtenir l'accord des ABF. Enfin les co-propriétés s'opposent souvent à l'installation d'un trilib' devant leurs immeubles. Elle rappelle qu'une expérimentation a été menée dans trois arrondissements avec une collecte en porte à porte qui au final a été arrêtée par faute de résultats satisfaisants et à cause d'un coût trop élevé. Patricia AURIAU suggère de mettre en place des corbeilles marrons dans l'espace public à défaut de pouvoir installer des trilib'. Caroline PRATT répond que c'est une possibilité mais qu'il faut réfléchir aux nuisances sonores des camions qui devront collecter ces corbeilles. Enfin, Caroline PRATT précise que son service a proposé des emplacements dans le quartier pour l'installation des stations trilib, elle est en attente de validation.

Marie-Antoinette RIVET souhaite créer un groupe de travail sur la collecte des déchets alimentaires. Antoinette KIS rappelle que les habitants devraient trouver des bornes à moins de 3 minutes de leur habitation. Elle propose d'organiser une marche exploratoire avec les responsables propreté du 6^e afin de repérer des lieux pertinents pour installer des trilib'.

Ingrid BERTINA-LEGUAY évoque la loi AGECE de janvier 2024 qui mentionne l'obligation pour les habitants de trier leur bio-déchets. Caroline PRATT signale que pour le moment ce n'est pas une obligation pour les habitants mais pour les producteurs. Antoinette KIS rappelle que cette loi



contraint les communes à donner des solutions pour les habitants et que par ailleurs elle prévoit de sortir de l'emballage plastique à usage unique.

Le Président demande si l'équipe « urgence propreté » peut être contactée par les usagers. Caroline PRATT répond négativement et précise que la porte d'entrée pour les signalements est l'application « Dans ma rue ».

Sara-Ana DESOUCHES fait part du manque de vigilance des commerçants et des co-propriétés en matière de tri des déchets. Michel LERNOUOT abonde dans son sens et constate que les commerçants sortent leurs poubelles trop tôt et les laissent sans surveillance ce qui cause des nuisances. Caroline PRATT rappelle qu'il y a des horaires à respecter et que dans le cas contraire ils ont la possibilité de mettre des amendes. Elle précise que son service fait face à de nombreuses incivilités. Michel LERNOUOT soumet l'idée d'établir une convention avec les commerçants afin de les contraindre à respecter le tri notamment pour les cartons. Caroline PRATT précise que pour ceux qui possèdent une terrasse, ils sont contractuellement dans l'obligation de la nettoyer et de fait de ramasser les déchets de toutes sortes. Par ailleurs, il y a une tolérance pour les commerçants lorsque leur stock de carton est trop important, ils ont la possibilité s'ils sont pliés et ficelés de les déposer à côté des bacs jaunes le jour de collecte.

Le Président indique avoir reçu de nombreux retours des habitants sur la prolifération des rats notamment rue Saint-André des Arts et demande comment agir ? Caroline PRATT indique que son service n'est pas compétent en la matière, c'est en effet le Département Faune et Actions de Salubrité (DFAS) qui gère ce genre de problématique. Elle précise que ces derniers analysent la situation afin de trouver la solution la plus pertinente. Elle ajoute que la principale cause est la nourriture sur la voie publique qui attire les rats tout comme près des chantiers. Elle estime qu'il convient de sensibiliser les usagers.

Charles FLOBERT propose d'étendre la double collecte des poubelles à la rue Saint-André des Arts qui est une zone touristique.

Le Président remercie Caroline PRATT et les agents de son service qui effectuent un travail très difficile et qui font face à beaucoup d'incivilités. Il ajoute que la Police municipale dresse des contraventions mais n'est pas en capacité de surveiller tous les commerçants et habitants. Caroline PRATT précise que la Ville de Paris est extrêmement dense et qu'il convient de responsabiliser les citoyens.

3/ Point sur la démarche « Embellir Votre Quartier »

Le Président rappelle qu'« Embellir Votre Quartier » est une démarche de la Ville de Paris permettant de concentrer sur une même période l'ensemble des travaux de transformation de l'espace public dans les rues des quartiers concernés dont Monnaie.

Il évoque ensuite les projets réalisés dans le quartier :



- la création d'un aménagement cyclable entre le quai de Conti et la rue Guénégaud ;
 - la végétalisation de la rue Jacques Callot qui est en cours ;
 - l'aménagement de la rue de Seine entre la rue de Buci et le boulevard Saint Germain avec un agrandissement des trottoirs, la création d'un plateau surélevé et le changement du sens de circulation ;
 - la suppression du stationnement 5m en amont des passages piétons ;
 - la mise en place des contresens cyclables sur l'ensemble des rues notamment la rue Danton.
- À ce sujet, le Président signale qu'il était opposé à ce contre-sens qui génère de nombreux embouteillages.

Il ajoute que dans le cadre des quartiers à accessibilité augmentée (QAA) des abaissements de trottoir ont été effectués notamment au numéro 1 et 2 de la rue de Savoie et au 6 rue des Grands Augustins. Les passages piétons ont aussi été repris afin de respecter la réglementation. Enfin, les travaux de végétalisation de la rue de Seine entre la rue Mazarine et la rue des Beaux-Arts débuteront cet hiver.

4/ Vœu relatif à la création d'un jardin ou d'un espace dédié aux enfants dans le quartier Monnaie

Le Président rappelle que depuis 4 ans, il essaie d'amener de la verdure dans le quartier ou de créer un espace pour enfants. Il précise que les services de la Ville de Paris n'ont toujours pas proposé de solution et souhaite que ce projet soit étudié très sérieusement. Il soumet aux Conseillers le vœu suivant :

Considérant, la grande utilité pour les familles ayant des enfants jeunes de pouvoir bénéficier d'une aire de jeux dans le quartier Monnaie ;

Considérant l'absence de parc ou jardin ouvert au public et d'aire de jeux dans le Quartier Monnaie ;

Considérant que la qualité de vie des familles, notamment avec jeunes enfants, doit être une priorité pour la Mairie de Paris ;

Considérant, par ailleurs, qu'à notre connaissance, la Mairie de Paris n'a pris aucun projet en ce sens ;

Le Conseil de Quartier Monnaie émet le vœu, que la Mairie de Paris :

Article unique

« Réalise rapidement les études et recherches permettant d'ouvrir dans les deux prochaines années soit un jardin au public soit une aire de jeux pour enfants dans le quartier Monnaie. »

Les Conseillers adoptent ce vœu à l'unanimité.

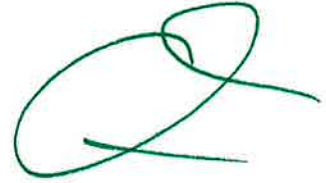
5/ Questions diverses

Marie-José LEMOY indique que son association reçoit de plus en plus de signalements de riverains excédés par le bruit des terrasses mais qui ne souhaitent pas faire de signalement au Commissariat. Ils craignent également que la fermeture autorisée à minuit pendant les JO devienne pérenne. Son



association préconise l'achat de capteur « méduse » pour mesurer les nuisances sonores. Il signale que des procès-verbaux sont adressés en cas de nuisances. Il invite les Conseillers à lui signaler lorsqu'ils constatent que la loi n'est pas respectée.

L'ordre du jour étant épuisé, Charles FLOBERT lève la séance à 20h.



Charles FLOBERT

Président du Conseil de Quartier

✓

